

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 8 octobre 2008 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville;
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Christian Jacques, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Daniel Perron, maire de Saint-Séverin;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.
 Gaston Vachon, coordonnateur Sécurité incendie

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4180-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2008

4181-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2008.

3- COMPTES À PAYER

4182-08 Sur la proposition de, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

Gilbert Caron (compte de dépenses)	260.26 \$
Gilbert Caron (dépenses congrès)	677.33 \$
Manon Daigle (compte de dépenses)	72.00 \$
Fernand Roy (compte de dépenses)	472.28 \$
Denis Desbiens (compte de dépenses)	173.29 \$
Renal Roy (compte de dépenses)	614.86 \$
Mirielle Morin (compte de dépenses)	233.89 \$
Ronald Richard (compte de dépenses)	382.27 \$
Serge Poirier (compte de dépenses)	206.89 \$
Manon Denicourt (compte de dépenses)	39.21 \$
François Roberge (compte de dépenses)	64.50 \$

René Bérubé (compte de dépenses)	26.63 \$
Geneviève Turgeon (compte de dépenses)	68.50 \$
Gaston Vachon (compte de dépenses)	66.07 \$
Christian Jacques (dépenses congrès FQM)	574.64 \$
André Labbé (dépenses congrès FQM)	545.34 \$
Ghislaine Doyon (dépenses congrès FQM)	547.36 \$
Roland Giguère (dépenses congrès FQM)	547.36 \$
Jean-Rock Veilleux (dépenses congrès FQM)	547.36 \$
Ville de St-Joseph-de-Beauce (dépenses congrès FQM, Michel Cliche)	580.69 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (BFS Août 2008)	27 167.64 \$
Manon Turcotte (cirer le plancher 2e étage)	201.00 \$
Revenu Québec (TVQ à payer)	87.86 \$
MRC La Nouvelle-Beauce (Déchets pour août 2008)	67 030.85 \$
Sogetel	437.11 \$
DEBB (papeterie)	626.67 \$
Telus (téléavertisseur)	6.16 \$
Impressions de Beauce inc. (enveloppes)	428.93 \$
Bell Mobilité (cellulaires)	128.39 \$
Groupe ICB (service technique et serveur)	4 145.86 \$
Le Groupe Système Forêt (licence ArcGis)	594.29 \$
Éditions Yvon Blais (Loi aménagement urbanisme, mise à jour)	100.70 \$
Réfrigération J.P. (Beauce) inc. (Climatisation Publicité des Droits)	97.07 \$
Gingras Électrique Inc (Fusible climatiseur)	29.03 \$
Marc Busque Électronique inc.	65.45 \$
Hebdo Régional de Beauce (Avis public Rôles)	420.35 \$
Bureautique Guy Drouin (contrat de service copieur, service technique)	246.51 \$
Les Installations René Larivière (Système téléphonique et installer prises)	1 743.41 \$
Aqua Beauce (eau)	56.50 \$
Visa Desjardins	1 535.30 \$
SSQ (assurances collectives octobre 2008)	2 706.84 \$
Cliche Laflamme Loubier (Honoraires dossier Sanibelle)	629.61 \$
Iclinc Inc (Nom de domaine pour 1 an)	56.44 \$
Location BGD inc. (location photocopieur/fax)	60.23 \$
Sanibelle Inc (collecte août 2008)	28 523.72 \$
Groupe Négotel	38.55 \$
Pitney Works (Timbres dépliants fosses septiques)	1 693.13 \$
Produits Sanitech (Cire à plancher)	119.51 \$
L'Authentique Pose Café inc. (Location septembre)	12.42 \$
L'Authentique Pose Café inc. (Café et Chocolat chaud)	315.97 \$
Luc Bergeron (formation)	150.00 \$
Me Denys Quirion (Honoraires)	169.31 \$
Solidarité rurale du Québec (contribution 2008)	150.00 \$
Pitney Bowes (location machine à timbres 3 mois)	141.09 \$
AARQ (Inscription Colloque Geneviève)	282.19 \$
Gravure G.P. enr (Plaques)	50.00 \$
Les Constructions GBM Inc	13 657.34 \$
Formation FQM (Denis)	237.04 \$

AARQ (Inscription Colloque Denis)	338.63 \$
Pitney Works (Timbres)	489.38 \$
Les Constructions GBM Inc	28 103.80 \$
Thérèse Doyon & Constructions Ro-Duc inc. (RénoVillage)	10 000.00 \$
Pierre Beaudoin & Camil Jacob inc. (RénoVillage)	4 774.61 \$
Gervaise Fortin & Les Constructions Paul-Eugène Turcotte (RénoVillage)	8 925.61 \$
Colette Thibodeau & Constructions Jules Poulin (RénoVillage)	9 823.50 \$
Claude Lamothe & Constructions Pierre Veilleux (RénoVillage)	8 533.35 \$
Robert Turgeon & Scierie Bernard Inc (RénoVillage)	7 036.97 \$
Maurice Doyon & Constructions Yves Poulin (RénoVillage)	5 775.25 \$
Alice Maheux & Constructions Pierre Veilleux (RénoVillage)	10 000.00 \$
Victor Nadeau & Constructions Pierre Veilleux (RénoVillage)	8 482.50 \$
TOTAL	<u>263 126.80 \$</u>

4-

MATIÈRES RÉSIDUELLES**4.1 Dossier fosses septiques**

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté au Conseil le second dépliant qui sera transmis à la population concernant la gestion des fosses septiques par le MRC à compter de 2009. Il présente également le détail de la tournée d'information qui aura lieu du 20 octobre au 18 novembre.

Le secrétaire-trésorier présente, pour sa part, la réglementation proposée. Des projets de règlements, portant les numéros 122-08 et 128-08, ont été déposés au Conseil le 11 juin 2008 et transmis aux municipalités pour fins d'étude. Ils ont également été étudiés à la réunion des DG du 4 septembre. Ces textes ont également été soumis à l'analyse juridique de Me Denis Michaud de la firme Lavery De Billy. Ce dernier n'a émis qu'un seul doute concernant l'article 3.4 du règlement 123-04, qui accorde un délai de deux ans aux contrevenants pour se conformer à la Loi : pour Me Michaud, cela équivaut à cautionner deux années additionnelles d'illégalité.

Après discussion avec le Conseil, il est convenu que cet article sera modifié et que le délai de deux (2) ans sera plutôt retenu comme mesure administrative.

4.1.1 - Règlement 122-08

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, par le biais de sa résolution 3985-07 adoptée à la séance du Conseil du 12 septembre 2007, a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à l'exécution du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8);

ATTENDU QUE le règlement 119-07 amendé par le règlement 121-08 fixe les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de cette compétence;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche peut adopter tout règlement qui a pour but de préciser les procédures liées à l'accomplissement des tâches qui lui incombent pour l'application de ladite compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du 14 mai 2008.

4183-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, appuyé par monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le règlement 122 - 08 comme ci au long reproduit.

4.1.2. Règlement 123-08

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, par le biais de sa résolution 3985-07 adoptée à la séance du Conseil du 12 septembre 2007, a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire relativement à l'exécution du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8);

ATTENDU QUE le règlement 119-07 amendé par le règlement 121-08 fixe les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de cette compétence;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche peut adopter tout règlement qui a pour but de préciser les procédures liées à l'accomplissement des tâches qui lui incombent pour l'application de ladite compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du 14 mai 2008;

Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Henri Gagné est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le règlement 123 - 08 comme ci au long reproduit.

4.2 Éco-bébés

Monsieur Roberge a expliqué les modalités envisagées pour assurer l'application du programme éco-bébés accepté par le Pacte rural. La procédure prévoit que le 100 \$ accordé par le projet serait donné par les municipalités, lesquelles seraient remboursées par le Pacte rural.

Le Conseil accepte la procédure et demande que les directeurs généraux des municipalités en soient informés.

4.3 Fonds municipal vert

À la demande du préfet, et suite au dernier congrès de la FQM, monsieur Roberge a donné quelques informations relatives au Fonds municipal vert qui ne fonctionne pas au Québec alors qu'il rencontre un meilleur sort à l'extérieur du Québec. Grosso modo, monsieur Roberge indique que le programme nécessite une injection de fonds significative de la part des municipalités et fait appel à des projets au caractère innovateur des technologies.

Le Conseil souhaite néanmoins obtenir plus d'information à ce sujet.

4.4 Visite du L.E.T. de Frampton

Comme il en a déjà été question, une visite du L.E.T. de Frampton sera organisée. La date proposée est le jeudi 23 octobre en après-midi.

5- DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Roy présente une mise à jour du dossier. Il précise que des changements significatifs sont intervenus au cours des derniers jours et qu'il importe que le Conseil des maires modifie sa stratégie dans le dossier.

Ainsi, la firme Novicom a fait part de ses intentions d'implanter sur le territoire de l'équipement qui fera en sorte de répondre aux besoins des futurs usagers. D'ailleurs, Novicom tiendra, à cet effet, une séance d'information à Saint-Séverin le mercredi 15 octobre à 19 heures.

Monsieur Roy croit qu'à ce stade-ci, la MRC et lui-même devraient se désengager du dossier et laisser chaque municipalité discuter avec l'entreprise privée, quelle qu'elle soit. Il croit que la MRC a rempli son mandat dans le dossier en obtenant une image claire de la situation actuelle sous toutes ses facettes.

Le Conseil est d'accord avec cette proposition. Cette façon de procéder n'empêchera pas la présentation de demandes de financement par les municipalités à la CRÉ, au Pacte rural et/ou au Fonds provincial.

Attendu les récents développements dans le dossier d'internet haute vitesse;

4185-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité qu'un montant soit réservé dans le Pacte rural pour l'implantation d'internet haute vitesse, mais que chaque municipalité soit responsable de la gestion du dossier sur son territoire selon le principe du libre marché.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a rempli son mandat relatif à l'identification des besoins en internet haute vitesse sur le territoire ainsi qu'à l'identification des différentes pistes de solution;

4186-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le mandat de messieurs Renal Roy et Jean-Rock Veilleux soit maintenant terminé.

6- DOSSIER RÉNOVATION

Monsieur Roy donne quelques informations additionnelles relatives aux travaux de rénovation en cours au siège social de la MRC.

7- ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2008

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers de la MRC tels qu'ils apparaissent au 31 août 2008. Il remarque que la MRC n'a toujours pas reçu sa subvention de fonctionnement provenant du MAMR

8- RESSOURCES HUMAINES : RENÉ BÉRUBÉ

Monsieur Roy informe que monsieur René Bérubé, technicien en évaluation de la MRC, sera absent du bureau pour une période quelques semaines suite à un accident sportif. Monsieur Roy propose que le Conseil réaffecte un montant de 5 000 \$ du salaire de monsieur Bérubé au poste informatique de l'évaluation pour permettre l'achat d'un logiciel qui permettra de mieux gérer les dossiers du service.

4187-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que la MRC réaffecte un montant de 5 000 \$ du poste « Salaires » au poste « Informatique » en évaluation foncière.

9- AMENDEMENT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : PROJET DE RÈGLEMENT 124-08

Monsieur Marc-André Bérubé présente un projet de règlement, portant le numéro 124-08, qui vise à modifier le schéma d'aménagement relativement au périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce. Monsieur Bérubé effectue une présentation cartographique du projet de règlement.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche no 35-87 peut être modifié en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce n'a plus suffisamment d'espaces disponibles pour répondre à la demande future en construction résidentielle;

ATTENDU QU'une partie de l'agrandissement demandé est déjà exclue de la zone agricole permanente et que pour le reste la CPTAQ a émis un avis favorable d'exclusion;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 septembre 2008;

4188-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 124-08 comme ci au long reproduit.

4189-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est également résolu à l'unanimité que le délai accordé aux municipalités locales pour faire parvenir leurs commentaires relativement à ce projet est réduit à vingt (20) jours.

10- RETOUR SUR LE CONGRÈS DE LA FQM**10.1 - Pacte rural**

Le Conseil prend note de la correspondance de la ministre Normandeau relativement à la part qu'obtiendra la MRC Robert-Cliche au niveau de la distribution de l'enveloppe additionnelle de 59 millions injecté dans le pacte rural pour l'ensemble du Québec.

La MRC recevra un montant additionnel de 26 918,75 \$ pour la 2^e année du pacte et 74 026,55 pour chacune des 5 années suivantes, pour un total de 397 051,50 \$.

Tel qu'annoncé lors du congrès, la MRC Robert-Cliche ne compte plus de municipalité dévitalisée.

10.2 Sécurité incendie

Monsieur Christian Jacques tient à souligner que la MRC Robert-Cliche a été citée en exemple lors du Congrès pour la qualité de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.

10.3 Carrières - sablières : redevances

ATTENDU QUE le projet de loi 82, sanctionné le 12 juin 2008, rend obligatoire, à compter de l'année 2009, la perception par les instances municipales de droits aux exploitants de carrières et de sablières;

ATTENDU QUE cette mesure a pour objet de faire en sorte que les utilisateurs des voies publiques municipales, en l'occurrence des transporteurs de matières provenant desdites carrières et sablières, contribuent aux coûts entraînés par les travaux d'entretien et de réfection de ces voies publiques;

ATTENDU QUE ladite mesure ne concerne pas les carrières et sablières dont les matières transitent par des voies publiques autres que municipales, nommément des routes provinciales;

ATTENDU QUE cette discrimination crée une concurrence déloyale entre exploitants de carrières et sablières dépendant que les matières proviennent de leur site, utilise un type de voies publiques ou un autre;

4190-08

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu que

- la MRC Robert-Cliche demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de modifier la « **Mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières** » de façon à ce que celle-ci s'applique aux exploitants de carrières et de sablières dont les matières transitent par toutes les voies publiques, peu importe qu'elles soient municipales ou provinciales;
- que la présente résolution soit transmise à la FQM et à toutes les MRC du Québec.

11-

COMMISSION SCOLAIRE VS RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE les cinq (5) MRC concernées par le dossier de la transmission des rôles d'évaluation foncière à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin portent leur dossier au niveau de la FQM;

ATTENDU QU'entretiens, les 5 MRC doivent adopter une position unique dans la façon de transmettre leurs données à la CSBE;

4191-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche transmette ses données d'évaluation foncière à la CSGE dans un format structuré.

12- FINANCEMENT DU CLD

Le Conseil prend note de la correspondance du MDEIE relative au financement du CLD pour l'année 2008, laquelle accompagnait des chèques totalisant 469 322 \$.

13- MMQ : RISTOURNE

Le Conseil prend note d'une correspondance de la MMQ qui l'informe que la ristourne qu'il recevra au début de l'année 2009 sera de 2 557 \$.

14- TAXES SCOLAIRES

Le Conseil demande à monsieur Renal Roy d'analyser une résolution de la MRC de l'Érable relativement à la façon de comptabiliser les taxes scolaires et de faire part de ses recommandations à la séance du 12 novembre.

15- MDDEP : TARIFICATION

En réponse à la résolution 4161-08 de la MRC, le MDDEP répond que sa grille tarifaire est là pour rester.

16- SEUIL MINIMAL POUR LA TENUE D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE les lois municipales prévoient que ne peuvent être adjudgées qu'après demande de soumission, faite par invitation écrite d'au moins deux entrepreneurs ou deux fournisseurs lorsqu'ils comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, tous les contrats d'assurance, de travaux, de fourniture de matériel ou de matériaux et de services;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a voté en juin 2006 des modifications aux règlements de la Loi sur les organismes publics, de nouvelles règles qui entreront en vigueur en octobre 2008 afin de hausser le montant minimal pour la tenue d'appel d'offres pour ses contrats (ministère et organismes) de 25 000 \$ à 100 000 \$;

ATTENDU QUE pour les municipalités régionales de comté et les municipalités locales qui les composent, il est normal que ce seuil plancher soit relevé;

4192-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution 2008-09-519 de la ville de Salaberry-de-Valleyfield et de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de modifier les lois municipales en haussant de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil plancher pour la tenue d'appel d'offres, afin de rendre cette procédure conforme à la réalité 2008.

17- IMPORTATION DE MATIÈRES FERTILISANTES

ATTENDU QUE le nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) édicté par le gouvernement le 11 mai 2005, est entré en vigueur le 19 janvier 2006

ATTENDU QUE ce règlement « permet de mettre en œuvre plusieurs actions prévues dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (1998-2008) », et que l'un des objectifs de ce règlement consiste « à s'assurer que les activités d'élimination des matières résiduelles s'exercent dans le respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement ». (réf. MDDEP, 2007);

ATTENDU QUE les installations de compostage ne sont plus incluses dans les installations d'élimination énumérées au REIMR;

ATTENDU QUE cette omission permet l'importation de matières fertilisantes en provenance de l'extérieur du Québec;

ATTENDU QUE le document identifiant les principaux effets du nouveau REIMR et sa mise en œuvre aurait dû indiquer clairement la nouvelle autorisation d'importer des matières fertilisantes en provenance de l'extérieur du Québec alors que l'on maintient la restriction pour l'enfouissement;

ATTENDU QUE la valorisation des matières organiques exige un contrôle important des « intrants » afin de s'assurer du respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement;

4193-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité de demander à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, d'amender le REIMR de façon à rendre impossible l'importation, en provenance de l'extérieur du Québec, des matières organiques, en ajoutant les installations de compostage à la liste des installations prévues dans les sections 2 à 6 du Chapitre II du Règlement.

18- VILLES DE BEAUCEVILLE : APPUI

ATTENDU QUE l'organisme Forum Jeunesse régional Chaudière-Appalaches, localisé à Saint-Jean-Chrysostome, finance le projet de régionalisation des loisirs de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE cet organisme a pour but d'améliorer la qualité de vie des jeunes de 12 à 35 ans;

4194-08 Sur la proposition de monsieur Jena-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution 2008-10-3220 de la ville de Beauceville et de demander à monsieur Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qu'une succursale de cet organisme soit située à Beauceville.

19- DEMANDE DE CFER DE LA BEAUCE

Le CFER de Beauce demande une aide financière de 2 000 \$ pour sa « Caravane de récupération ». Le Conseil trouve ce projet très intéressant et entend lui accorder une grande considération lors de l'étude de ses prévisions budgétaires 2009.

20- COMITÉ DU CÉNOTAPHE

4195-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accorde une aide de 250 \$ au Comité du Cénotaphe pour ses activités du Jour du Souvenir.

21- DOSSIER IMMIGRATION

Messieurs Labbé et Bolduc présentent un état de situation du dossier immigration suite à une rencontre qui a eu lieu à Saint-Georges le 1^{er} octobre. Il appert que la Beauce est très mal desservie sur le plan de l'accueil des immigrants, l'appui gouvernemental aux structures étant déficient.

Monsieur Bolduc présente une demande d'appui de la ville de Saint-Georges pour l'obtention d'un support gouvernemental, sur le plan financier, dans ce dossier.

22- PROJET RÉGIONAL DES LOISIRS

Des précisions seront demandées à monsieur Daniel Chaîné relativement à ce projet lors du CA du CLD du 15 octobre.

23- VÉHICULES HORS ROUTE : CONSULTATION

Monsieur Labbé invite le Conseil à participer à la séance de consultation tenue par la CRÉ relativement aux véhicules hors route qui aura lieu à Beauceville le 6 novembre.

24- LEVÉE DE LA RÉUNION

4196-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 22 heures 35.

 André Labbé

Préfet

 Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier